

AGENDA

Le harcèlement à l'école

/// L'Ufapec (Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique) vous invite à une conférence sur le phénomène du harcèlement à l'école : comment l'identifier ? Comment le prévenir ? Comment agir ? Autant de questions auxquelles répondra Alexandre Castanheira de l'Université de la Paix de Namur.

Date : le jeudi 15 mai à 20h
Lieu : Ecole St François d'Assise, 33 rue Fond Thirion à Waterloo
Entrée gratuite
Renseignements : 010/42.00.56 • www.ufapec.be

Infirmes moteur cérébraux

/// Altéo vous invite à une conférence "Découvrir et porter un regard plus juste sur la personne infirme moteur cérébral (IMC)". Quelles sont les conséquences des lésions cérébrales ? Quels sont les avantages et les limites de la rééducation précoce ? Comment accompagner les personnes IMC dans l'enseignement ? Comment utiliser le potentiel des personnes IMC en entreprise ? Cette conférence est accessible à tous mais vise plus spécialement les aidants, les éducateurs, les enseignants, les kinés...

Date : le jeudi 22 mai de 9h30 à 16h
Entrée gratuite comprenant les pains surprises du midi
Parking : 30 places réservées pour les PMR
Renseignements et inscriptions obligatoire pour le 16 mai :
Altéo au 067/89.36.80

Viactive

/// Une nouvelle activité Viactive débute à Waterloo. Viactive est un programme de mobilité douce proposé par énéoSport spécifiquement aux aînés qui souhaitent garder le plus longtemps possible leur autonomie et une bonne qualité de vie. Par des séries d'exercices en alternance "debout" et "assis sur chaise", le programme vise à améliorer ou à maintenir la souplesse, l'équilibre et l'aisance dans la marche.

Date : chaque mercredi de 10 à 11h
Lieu : salle des fêtes du Gibloux, 26 chemin du Bon Dieu de Gibloux à Waterloo.
Renseignements : Christiane Peters-Van Poucke : 02/852.26.97 • 0479/66.70.18 (matin)



MUTUALITÉ

Fermeture

/// Toutes nos agences ainsi que le siège régional (54 bd des Archers à Nivelles) seront fermés les jeudi 29 et vendredi 30 mai (Ascension) ainsi que le lundi 9 juin (Pentecôte).

Elections

/// En vue de permettre aux personnes à mobilité réduite de se rendre dans les bureaux de vote, Mobilité en Brabant wallon effectuera exceptionnellement des transports le dimanche 25 mai.
Zones desservies : toute la province du Brabant wallon, sans limite zonale.
Tarif : application du tarif du TEC
Informations et inscriptions : 010/88.13.13 (les jours ouvrables de 8h30 à 16h30)

MAI

FUITES URINAIRES ?

4+1 GRATUIT sur la gamme AMD slip

25€ /paquet sur les produits Tena Baby Mini, Mini, Ultra mini, et Mini Mega

Offre réservée exclusivement aux membres MC.

QUALIAS
Bandagisterie - Orthopédie - Optique - Audition
Partenaire Mutualité chrétienne

Toujours un Qualias près de chez vous :
COURT-ST-ETIENNE : 1, Av. des Métallurgistes • 010/61.85.04
JODOIGNE : 5, Rue de la Bruyère • 010/86.09.07
NIVELLES : 56, Bd des Archers • 067/89.36.81

Le dossier médical global

Un meilleur suivi de vos soins et des avantages financiers !

Le dossier médical global (DMG), véritable historique de votre santé, rassemble toutes les informations médicales vous concernant et permet ainsi à votre médecin généraliste de suivre pas à pas l'évolution de votre santé.

Vos analyses médicales, hospitalisations, vaccinations et autres consultations de médecins spécialistes seront rassemblées par lui. Par ailleurs, le DMG permet de réduire vos quotes-parts personnelles lorsque vous consultez votre médecin généraliste. Il diminue de 30% le montant du ticket modérateur⁽¹⁾ payé pour une consultation au cabinet de votre médecin traitant, et d'un euro pour une visite à domicile. Pour les personnes reconnues malades chroniques ou âgées de 75 ans et plus, la réduction de 30% s'applique aussi lors des visites à domicile.

Les autres avantages du DMG

En plus des remboursements majorés expliqués ci-dessus, le DMG offre une série d'autres avantages. Jugez plutôt :

- 2 euros de réduction pour les affiliés BIM et 5 euros de réduction pour les affiliés ordinaires pour une consultation chez un médecin spécialiste prescrite par votre médecin traitant au moyen d'un formulaire d'échelonnement (une fois par an et par spécialité) ;
- Remboursement intégral du supplément demandé pour les consultations entre 18h et 21h ;
- Une fois par an, remboursement intégral d'une consultation de prévention (à partir de 45 ans).

En 2014 : soins 100% remboursés pour les 0-18 ans grâce au DMG !

Soins 100% remboursés pour les moins de 18 ans grâce au DMG !

Dès le 1^{er} janvier, les soins médicaux et paramédicaux pour les enfants jusqu'à 18 ans seront remboursés à 100% chez tous les prestataires de soins conventionnés (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...).

Ce nouvel avantage est offert par la Mutualité chrétienne dans le cadre de son assurance complémentaire à condition que l'enfant soit affilié à la MC et dispose d'un dossier médical global (DMG).

Une très bonne raison d'ouvrir, d'ores et déjà, un DMG pour vos enfants âgés de moins de 18 ans. Parlez-en à votre médecin de famille dès votre prochaine consultation chez lui ! Vous ferez de substantielles économies et gagnerez en qualité dans la prise en charge de la santé de vos enfants.

Pour plus d'infos, contactez votre conseiller mutualiste, appelez gratuitement le 0800/10.9.8.7 ou surfez sur www.mc.be/dmg

Comment faire ?

Demandez l'ouverture de votre dossier médical global à votre médecin traitant. Il vous en coûtera 29,57 euros intégralement remboursés par la mutualité. Si vous êtes inscrit(e) dans une maison médicale, l'ouverture et la prolongation annuelle d'un DMG se font automatiquement. Vous ne devez alors vous charger d'aucune formalité.

Bon à savoir

Le DMG implique que vous vous rendiez toujours chez le médecin généraliste auprès duquel vous avez fait la demande. Il reste bien entendu possible de changer de



médecin, mais sachez que ce changement ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

(1) Différence entre le tarif officiel et le montant du remboursement

Jeunes

Premier emploi ? Fin du stage d'attente ?

C'est le moment de choisir ta mutualité. S'inscrire à la MC, c'est facile, plein d'avantages et en plus, entre 18 et 25 ans, tout le monde y passe.

Tant que tu es étudiant, tu es couvert par la mutualité de tes parents (jusqu'à maximum 25 ans). Par la suite, tu dois t'inscrire comme "titulaire" à la mutualité :

- si tu as décroché ton premier emploi ;
- si tu as 25 ans (même si tu es toujours aux études) ;
- si tu bénéficies d'allocations d'attente (chômage) ;
- si tu es apprenti.

> il est obligatoire de t'inscrire auprès d'une mutualité.

Comment s'inscrire à la Mutualité chrétienne ?

Rien de plus simple : différentes possibilités s'offrent à toi :

- surfe sur le site www.mc.be et inscris-toi en ligne en remplissant le formulaire approprié (rubrique "devenir membre" sur la page d'accueil) ;
- rends-toi dans l'une de nos dix agences (voir site internet www.mc.be, "rubrique point de contact" en page d'accueil) ;
- contacte notre centre appel régional au 067/89.36.36, tu recevras tous les documents nécessaires pour ton inscription.

La MC et ses avantages

En étant membre de la MC, tu peux profiter, grâce à ton assurance complémentaire, de nombreux avantages : sport (35 euros) ou diététique (35 euros), vaccination (25 euros), médecines douces (jusqu'à 235 euros), contraception (36 euros) sans



oublier l'Hospi solidaire et la Dento solidaire, deux assurances comprises d'office dans ta cotisation. Tous ces avantages et de nombreux autres pour une cotisation mensuelle de 9,50 euros.

Bon à savoir

Jeunesse & santé a édité deux brochures qui peuvent t'être bien utiles. La première *Mode d'emploi : la mutu* explique comment fonctionne la sécu, la mutu et t'informe de ce qui est bon à savoir à propos des soins de santé. La seconde, *Mode d'emploi : 18 ans*, t'informe de toutes les démarches à effectuer au sortir des études. Tu peux obtenir ces documents en envoyant un mail à jsbw@mc.be

Envie d'en savoir plus ?

Surfe sur www.mc-unlimited.be et choisis ton profil : tu y découvriras un panel des avantages dont tu peux bénéficier.

Région

Le baromètre de la santé en Brabant wallon : un nouvel outil de mesure

Au 1^{er} janvier 2013, le nombre d'habitants en Brabant wallon était de 359.645, soit 10,9% de la population wallonne.

Si le baromètre est un instrument de mesure utilisé en physique et en météorologie pour mesurer la pression atmosphérique, le baromètre santé de la MCBW a pour ambition de mesurer la pression sur la population en matière de santé.

Quelques indicateurs démographiques

Au 1^{er} janvier 2013, le nombre d'habitants en Brabant wallon était de 359.645, soit 10,9% de la population wallonne. Celle-ci connaît une croissance continue et un accroissement attendu de 37.500 personnes entre 2012 et 2030, soit une moyenne de 2.200 habitants supplémentaires par an, dont l'essentiel sera le fait des aînés⁽¹⁾. Cela implique un vieillissement accru qui nécessitera des choix pour les décideurs.

Les maisons de repos en BW

Le Brabant wallon est en sous-capacité par rapport à la Wallonie. La province organise 9% des lits wallons, alors que la population âgée de plus de 75 ans représente 10,39% de la population du même âge en Région wallonne. Selon les projections du Service public fédéral SPF économie, un besoin d'augmentation de 20,5% du nombre de places est à prévoir pour 2020. C'est certain, la province du Brabant wallon aura un rattrapage à réaliser.

L'accessibilité financière est aussi fondamentale. Selon une étude d'énée datant de 2011, le prix moyen d'une journée d'hébergement en Brabant wallon s'élève à 40,84 euros hors suppléments. En Wallonie, le prix moyen est de 34,85 euros. Comment expliquer cette différence ? Notamment, par la présence, sur le marché, d'institutions privées. 57% des maisons de retraite en Brabant wallon le sont, 24% sont gérées par le secteur associatif, et 18% sont gérées par le secteur public (Inami). Ce prix moyen, mis en corrélation avec le montant moyen de la pension estimé à 1.200 euros en Belgique (avec de

grosses disparités selon le sexe et le type de carrière), indique un accès difficile à ces structures pour une partie de la population.

Comment renforcer les politiques de proximité pour les aînés ?

Le soutien de la MC à Aide & soins à domicile (ASD) reste plus que jamais d'actualité. Outre la question du choix du lieu de vie et de l'accessibilité financière se pose la question de la capacité des services collectifs à répondre à des demandes allant croissant. Un meilleur financement des services d'aides et de soins à domicile et une réflexion sur la prise en charge de nouveaux besoins liés à la dépendance sont indispensables. On peut également penser que le vieillissement s'accompagne d'un appauvrissement... Il ressort de l'étude SICL-EU qu'une personne sur cinq âgée de plus de 65 ans est exposée au risque de pauvreté. Il faut rappeler l'importance du maintien d'une sécurité sociale forte et solidaire, mais également les enjeux soulevés par la mise en œuvre de la réforme de l'état pour les matières relatives aux personnes âgées.

Des soins accessibles ?

Le Brabant wallon a une offre médicale importante et diversifiée. Ainsi, 13,76% des médecins généralistes wallons exercent dans la province pour une population qui représente, rappelons-le, 10,9% de la population wallonne. Par contre, toutes les spécialités sont surreprésentées par rapport à la population. Cela entraîne-t-il une surconsommation ? Il apparaît clairement que le brabançon wallon recourt plus facilement à la médecine



	MÉDECINS GÉNÉRALISTES	MÉDECINS SPÉCIALISTES	TOTAL
Région wallonne	85.44%	82.59%	83.75%
Brabant wallon	73.65%	69.69%	71.67%

spécialisée que les autres wallons. Mais alors, à quel prix ? Un enjeu important réside dans le conventionnement et dans la transparence des tarifs pratiqués. En Brabant wallon, 73,65% des médecins généralistes et 69,69% des médecins spécialistes sont conventionnés. Parmi les spécialités, le conventionnement varie. Citons les dermatologues (28,30% de conventionnement), les ophtalmologues (29,51%) ou encore les chirurgiens esthétiques (50%). À l'inverse, certaines spécialités sont très fortement conventionnées. Les oncologues et les neuropsychiatres ont un taux de conventionnement supérieur à 90%. En gériatrie, le taux de conventionnement est de 88,24%.

raires pratiqués est souvent inférieure aux suppléments annoncés dans la déclaration d'admission. Il faut nuancer ce propos.

En effet, d'une discipline à l'autre, les suppléments varient fortement, ce qui peut donner des disparités au sein d'un même hôpital selon les secteurs.

Ces constats rappellent le rôle essentiel de la MC dans l'information du patient. Le recours à un prestataire conventionné facilite l'accès aux soins. Pour l'hospitalisation, l'interdiction des suppléments d'honoraires en cham-

bres à deux lits ou communes a constitué une réelle avancée, mais il faut aller plus loin. Ainsi, la suppression des suppléments d'honoraires en chambres communes pour les hospitalisations de jour, la limitation des suppléments d'honoraires dans les chambres individuelles à 100%, le recours plus systématique aux implants remboursés, la mutualisation des frais des médicaments non remboursables et un financement correct et transparent des hôpitaux contribueront sans aucun doute à un meilleur accès à l'hospitalisation.

Dans la prochaine édition, nous vous inviterons à découvrir les données sur l'état de santé et de bien-être de la population !

CATHERINE THYS
RESPONSABLE POLITIQUE SANTÉ

1 Source : Statbel DGSIE - calculs CREAT.



Du coin de la lorgnette des soins infirmiers

Le vieillissement de la population en Brabant wallon est, comme le disait l'OMS, "une tendance universelle". La moyenne d'âge des patients pris en charge augmente de manière significative : c'est à la fois lié à la prise en charge tardive des patients, et à l'allongement de l'espérance de vie des patients avec pathologies chroniques. Le vieillissement de la population est accompagné de pathologies neurologiques diverses qui demandent de repositionner l'aide et le soin, et qui trop souvent dans les pratiques actuelles sont banalisées.

Grâce à nos services intégrés et aux outils mis en place pour la continuité de l'information, nombre d'entre eux peuvent être maintenus en toute sécurité à leur domicile et bénéficier chaque jour d'un regard professionnel en collaboration avec le médecin généraliste. Cette complémentarité est un atout qui permet d'éviter l'institutionnalisation même après un séjour hospitalier

(plus de 50% de retours à domicile avec services infirmiers et/ou aide à la vie journalière). Notre modèle de soins est une approche orientée vers le respect de l'autonomie de la liberté en toute sécurité sans être du gardiennage !

L'enjeu futur sera de pouvoir faire face aux prises en charge des troubles neuro-cognitifs et d'assurer un soutien suffisant aux aidants proches. Cela nécessite une reconnaissance, pour les soins infirmiers à domicile, des échelles de démençe et un ajustement financier pour ces prises en charges spécifiques.

Le vieillissement de la population exige réflexion et ajustement. Une véritable vision à long terme et la planification de nouveaux projets sont essentiels ainsi que la promotion d'un "vieillessement sain" pour tous.

C. BERTRAND - DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS - ASD



Mutualité chrétienne Brabant Wallon

54 bd des Archers à 1400 Nivelles

Éditeur responsable : Frédéric Possemiers

Fax : 067/21.42.69

E-mail : brabant.wallon@mc.be • www.mc.be

Tél. 067/89.36.36

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via www.mc.be/journal ou auprès du 0800 10 9 8 7